

## ANNEXE 1

### Tarifs de la restauration scolaires des lycées publics d'Île-de-France applicables à la rentrée scolaire 2026-2027

En application de la délibération n° CP 2018-541 du 21 novembre 2018, les tarifs de restauration 2026-2027 sont revalorisés compte tenu de la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation retenu. Tous les tarifs sont concernés, tarifs élèves, commensaux et autres usagers ainsi que le tarif de référence régional à l'exception de la tranche de quotient familial A sur lequel un gel du tarif est appliqué par le vote de la présente délibération CP2026-093 du 9 avril 2026.

➤ **Indice 2025 et taux d'évolution des tarifs pour l'année 2026-2027**

Indice annuel des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 11.1.2.0.1 - Cantines - Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire		
Nomenclature. COICOP :	11.1.2.0.1	
Identifiant. Insee :	001765066	
Année civile	Base	Evolution N/N-1
2025	109,29	<b>+1,77 %<sup>(1)</sup></b>
2024	107,39	

(1) calcul du taux d'évolution 2025:  $((109,29 / 107,39) - 1) * 100 = +1,77 \%$

➤ **Tarifs « élèves » rentrée 2026 : gel du tarif de la tranche A de quotient familial (QF) et revalorisation selon la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation de +1,77% des tranches B à J :**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarifs au <u>Ticket</u> Rentrée 2025	0,50 €	1,80 €	2,02 €	2,23 €	2,45 €	2,66 €	2,86 €	3,43 €	4,01 €	4,58 €
Tarifs au <u>Forfait</u> (*) Rentrée 2025	0,20 €	1,50 €	1,72 €	1,93 €	2,15 €	2,36 €	2,56 €	3,13 €	3,71 €	4,28 €
Tarifs au <u>Ticket</u> Rentrée 2026	<b>0,50 €</b>	<b>1,83 €</b>	<b>2,06 €</b>	<b>2,27 €</b>	<b>2,49 €</b>	<b>2,71 €</b>	<b>2,91 €</b>	<b>3,49 €</b>	<b>4,08 €</b>	<b>4,66 €</b>
Tarifs au <u>Forfait</u> (*) Rentrée 2026	<b>0,20 €</b>	<b>1,53 €</b>	<b>1,76 €</b>	<b>1,97 €</b>	<b>2,19 €</b>	<b>2,41 €</b>	<b>2,61 €</b>	<b>3,19 €</b>	<b>3,78 €</b>	<b>4,36 €</b>

(\*) L'EPLÉ APPLIQUE UNE RÉDUCTION DE 30 CENTIMES PAR REPAS SUR LES TARIFS AU TICKET DANS LE CADRE D'UNE

FORMULE D'INSCRIPTION AU FORFAIT

➤ **Tarifs « commensaux et autres usagers » rentrée 2026 : revalorisation selon la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation de +1,77%**

	<b>Tarifs rentrée 2025</b>	<b><u>Tarifs revalorisés pour la rentrée 2026</u></b>
Elève occasionnel	4,58 €	<b>4,66 €</b>
Stagiaires formation GRETA	4,58 €	<b>4,66 €</b>
Commensaux et formateurs GRETA, et agents régionaux (en formation, déplacements, ...) (1) :		
Indice majoré ≤380	3,03 € (2)	<b>3,08 € (2)</b>
Indice majoré >381 et ≤466	4,79 €	<b>4,87 €</b>
Indice majoré >466	5,94 €	<b>6,05 €</b>
Les publics hébergés (3) dans les restaurations scolaires des lycées franciliens ou des cités mixtes régionales (collégiens, élèves d'école élémentaire, commensaux...)	4,58 € ticket (4) 4,28 € forfait (4)	<b>4,66 € ticket (4)</b> <b>4,36 € forfait (4)</b>
Passagers adultes (5)	7,07 €	<b>7,20 €</b>

(1) Ces tarifs sont soumis à la présentation d'un justificatif d'indice de rémunération en début de chaque année scolaire.

(2) Ce tarif s'applique aux agents Région sur présentation d'un justificatif d'indice de rémunération inférieur ou égal à 380. Il s'applique également aux apprentis en stage pratique au sein du lycée sur présentation d'un justificatif de stage.

(3) La tarification des publics hébergés concerne, tout convive déjeunant dans un restaurant d'accueil, lié par une convention entre son établissement de scolarisation ou d'appartenance (**hors lycées d'Île-de-France**) et l'établissement d'accueil, dit d'hébergement. L'hébergement entre lycées publics n'est pas concerné par cette tarification.

(4) Tarifs applicables hors dispositions spécifiques indiquées dans les conventions Région/Département relatives à la gestion des cités scolaires et conventions entre lycées publics d'Île-de-France.

(5) Est considéré comme passager adulte, tout adulte déjeunant dans l'établissement qui n'est ni un formateur GRETA, ni un agent régional en formation ou en déplacement, ni un commensal appartenant à l'établissement.

➤ **Tarifs de référence régional rentrée 2026 : revalorisation selon la hausse de l'indice annuel des prix à la consommation de +1,77%**

<i>Tarif de référence régional en vigueur à la rentrée 2025</i>	<i>Tarif de référence régional valorisé à la rentrée 2026</i>
3,43 € (*)	<b>3,49 € (*)</b>

\*TARIF DE REFERENCE DANS LE CADRE DES FORMULES D'INSCRIPTION AU FORFAIT : - 0,30 €.